



COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF

Comité syndical
Lundi 7 juin 2021 à 9h00
Amphithéâtre J. CAVAILLES
Espace DEWAILLY - Amiens

L'année deux mille vingt et un, le lundi sept juin, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand amiénois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'amphithéâtre Jean CAVAILLES, Espace Dewailly à Amiens, sous la présidence de Monsieur Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Mme Brigitte FOURÉ
M. Paul-Eric DECLE
M. Benoît MERCUZOT
M. Pascal RIFFLART
Mme DÉLÉTRÉ
M. Alain GEST
M. Joseph DEBART
M. Bernard BOCQUILLON
M. Pierre SAVREUX

Communauté de communes Avre Luce Noye

M. Hubert CAPELLE
M. Alain DOVERGNE

Communauté de communes du Grand Roye

Mme Bénédicte THIEBAUT

Communauté de communes Nièvre et Somme

M. Philippe FRANCOIS
M. Pascal GAILLARD
M. Jean-Philippe DELFOSSE

Communauté de communes Somme Sud-Ouest

M. Alain DESFOSES

Communauté de communes Territoire Nord Picardie

M. Jean-Michel MAGNIER
M. Francis PETIT
M. Bernard THUILLIER

Communauté de communes du Val de Somme

Mme Brigitte LEROY
M. Stéphane CHEVIN

Sauf:

Mme Annie VERRIER donne pouvoir à M. Pascal RIFFLART
Mme Florence RODINGER donne pouvoir à M. Pascal RIFFLART
M. Jean-Claude RENAUX donne pouvoir à M. Bernard BOCQUILLON
M. Patrick DESSEAUX donne pouvoir à M. Bernard BOCQUILLON
M. Georges DUFOUR donne pouvoir à Mme Brigitte FOURÉ
Mme Maryse VANDEPITTE donne pouvoir à M. Paul-Éric DECLE
M. Joël SUIN donne pouvoir à Mme THIEBAUT
M. Didier DINOUEARD donne pouvoir à Mme Brigitte LEROY

Absent (e)s / Excusé(e)s :

M. Marc FOUCAULT (CA Amiens Métropole)
Mme Isabelle SAVARIEGO (CA Amiens Métropole)
M. Franck DARRAGON (CA Amiens Métropole)
M. Philippe THEVENIAUD (CA Amiens Métropole)
Mme Anne PINON (CA Amiens Métropole)
M. Pascal OURDOUILLÉ (CA Amiens Métropole)
M. Alain SURHOMME (CC Avre Luce Noye)
Mme Catherine QUIGNON (CC Grand Roye)
M. Pascal DELNEF (CC Grand Roye)
Mme Annick LEMAIRE (CC Nièvre et Somme)
Mme Anna-Maria LEMAIRE (CC Pays du Coquelicot)
Mme Virginie CARON-DECROIX (CC Pays du Coquelicot)
M. Michel WATELAIN (CC Pays du Coquelicot)
M. Claude CLIQUET (CC Pays de Coquelicot)
M. Jean-Jacques STOTER (CC Somme Sud-Ouest)
Mme Isabelle DE WAZIERS (CC Somme Sud-Ouest)
M. Pascal BOHIN (CC Somme Sud-Ouest)
M. Xavier LENGLET (CC Somme Sud-Ouest)
M. Alain NOBLESSE (CC Somme Sud-Ouest)
M. François DURIEUX (CC Territoire Nord Picardie)
Mme Christelle HIVER (CC Territoire Nord Picardie)
M. Alain BABAUT (CC Val de Somme)

Etaient également présents :

Philippe MAGNIER, Directeur
Dalila BOUGDAL, PNP Finances
France DAVID, responsable communication, concertation, évènementiel
Magali DELBOUILLE, responsable SCOT
Christelle DOREMUS-BEAUDOUIN, assistante de direction
Emilie LERIVEREND, responsable finances et administration générale Antoine MAZE, responsable PMRU
Fabien ROCHE, responsable Tourisme

Accueil du président pour remercier les élus d'être présents.

Pascal RIFFLART souhaite faire un point sur le CRTE et le travail avec les services de l'état. Il souhaite également faire un retour sur les différentes questions posées lors du Séminaire du 2 juin dernier.

Les représentants de l'Etat expliquent que le CRTE est conçu comme une mobilisation de fonds rapide et prioritaire. Les collectivités territoriales restent maître des priorités des actions.

Le Pôle métropolitain du Grand Amiénois sera investi avec un Comité du Pilotage et un Comité Technique pour mener le CRTE.

Philippe MAGNIER précise que le travail de regroupement des fiches par catégorie (détail des montants et nbre de fiches), de tri des engagements sera fait rapidement. Il existe une inquiétude de la part des services de l'Etat pour les années 2021-2022-2023 car les fiches sont nombreuses. Ainsi la crainte est fondée sur le fait que pour les années suivantes il n'y ait plus de projets.

Le contrat a été remis par le Bureau d'Etude. Il reprend les fiches, les orientations, la stratégie. Il est nécessaire que le Pôle métropolitain et les EPCI qui le composent donnent leur accord sur le contrat pour lundi prochain. Cette semaine sera donc une semaine intense sur le travail du contrat et les EPCI seront beaucoup sollicités.

L'ADEME et le contrat COT : transition écologique objectifs à reprendre pour signer le contrat. Sur 18 mois le pôle métropolitain travaillera avec les EPCI sur les objectifs et ensuite ils seront mis en œuvre par les collectivités avec un chef de projet qui sera recruté (poste financé à 80%). Objectifs ambitieux.

Pascal RIFFLART indique que l'Etat demande à ce que la réalisation des projets soit datée ainsi une planification pourrait être faite.

Philippe MAGNIER souligne que l'accent doit être mis sur les actions communes (par exemple leds)

Il est nécessaire de gagner du temps en regroupant les projets et en les priorisant. Un chef de projet pourrait être recruté pour aider les EPCI à monter les marchés.

Pascal RIFFART résume les priorités :

- 1- Être le plus exhaustif possible
- 2- Prioriser
- 3- Hiérarchiser

La séance est ouverte à 9 heures.

Après l'appel des élus, il est constaté que le quorum est atteint.

Monsieur Paul-Eric DECLE est désigné secrétaire de séance.

Les comptes-rendus du Comité Syndical du 22 mars et du Comité Syndical du 29 avril sont adoptés à l'unanimité

1- Communication du Président

- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau.
 - Décision du Bureau du 9 avril 2021

RESSOURCES HUMAINES - Avenant de prolongation contrat PNP :

Le Bureau Syndical du 12 octobre 2020 a par délibération n°9-20210322-4.1.1 décidé de créer un emploi pour faire face à un surcroît d'activité pour exercer les fonctions de gestion budgétaire relevant de la filière Administrative, catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi a été pourvu par un agent contractuel, par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois (du 26 octobre 2020 au 26 avril 2021 inclus).

Afin de maintenir un bon fonctionnement du service, il a été délibéré en date du 22 mars 2021 de pérenniser ce poste (délibération 9_20210322_4.1.1).

Dans le cadre des délais administratifs, le bureau syndical a décidé de prolonger le contrat de l'agent actuellement sur le poste en prenant un avenant pour prolongement de contrat jusqu'au 15 juin 2021 et a autorisé le Président à signer les pièces contractuelles.

AMENAGEMENT DURABLE-GRANDS PROJETS-SANTE - Convention chambre d'agriculture :

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel aux actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

Le Pôle métropolitain et la Chambre d'Agriculture souhaitent formaliser un partenariat en favorisant l'émergence, le développement ou la labellisation de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des 8 EPCI du Pôle et ainsi leur offrir un service d'animation de réseau en matière d'alimentation.

Le bureau syndical a adopté la convention qui lie la Chambre d'Agriculture de la Somme au Pôle métropolitain du Grand Amiénois et a autorisé le Président à signer toutes les pièces relatives à cette convention.

TOURISME - Appel à projets mémoriels du ministère des Armées :

Le Tourisme de Mémoire est l'une des filières d'excellence du Pôle métropolitain, confirmée par les travaux de la stratégie touristique partagée. Les sites et équipements sont nombreux sur le territoire, et se sont développés ces dernières années, dans la dynamique des Commémorations du Centenaire (rénovation/extension et création de nouveaux sites). Mais le contexte actuel, crise sanitaire et Brexit, a révélé les faiblesses d'une filière majoritairement tournée vers les clientèles étrangères (principalement du Commonwealth). La stratégie préconise d'élargir la base des visiteurs en renouvelant les offres et en abordant plus largement des thématiques liées à l'arrière-front. C'est d'ailleurs ce que les 2 nouveaux équipements (Vignacourt 14-18 et le Musée des soldats voyageurs à Naours) traitent en priorité.

Dans ce contexte, le Pôle souhaite saisir l'opportunité d'un appel à projets du ministère des Armées pour créer des contenus numériques abordant de manière pédagogique des sujets autres que les batailles et faits militaires. Il s'agit également de s'appuyer sur un projet porté par le Département de la Somme, la valorisation touristique de la véloroute n°32 (V32 au schéma national) dont le tronçon Amiens – Arras est définie, 2013, comme la véloroute de la Mémoire. L'objectif est de créer, d'ici 2 à 3 ans maximum, un véritable produit touristique permettant de découvrir les champs de bataille autrement. La production de contenus numériques, sur des sujets annexes ou moins connus, viendra nourrir et conforter le décalage souhaité avec le traitement classique de la Mémoire de la Grande Guerre.

Le Pôle métropolitain va ainsi déposer un projet de création de 8 contenus numériques sur les thématiques suivantes :

Les QG et le Commandement Unique du 26 mars 1918 ;

Les loisirs des soldats en dehors du front ;

L'aviation pendant la Grande Guerre ;

La littérature et l'art pendant la Grande Guerre ;

La reconstruction : l'art-déco ;

Les péniches hôpitaux sur la Somme ;

Se nourrir pendant la guerre ;

Le sport dans la Grande Guerre.

Le budget prévisionnel est de 55 908 € TTC. L'appel à projets, si le Pôle métropolitain est retenu, devrait permettre de financer 35%, soit 20 000 €.

Ces contenus, libres de droits, pourront être utilisés très largement par les EPCI.

Le bureau syndical a décidé de répondre à l'appel à projets mémoriels du ministère des Armées selon les conditions citées ci-dessus et a autorisé le Président à signer les documents nécessaires.

TOURISME - Convention avec le Comité Régional du Tourisme :

Le Pôle métropolitain a réalisé l'année dernière une vidéo de promotion dans le cadre du plan de relance de la Région. Cette vidéo a été complètement financée par le Comité régional du Tourisme et des Congrès. Dans la continuité de cette initiative qui a permis au Pôle d'avoir une vidéo « vitrine » pour l'été 2021, il a été proposé, dans le cadre du budget 2021, de poursuivre la création de vidéos de promotion.

Ainsi, cette année, deux vidéos seront produites, achevant de couvrir les différentes cibles de clientèles définies dans la stratégie touristique partagée.

Pour ce faire, le Pôle a de nouveau sollicité la Région, dans le cadre de son dispositif de relance du secteur touristique. Un dossier de subvention a été déposé pour la création de ces deux nouvelles vidéos. Dans le cadre de ce dispositif, le Comité régional du Tourisme et des Congrès intervient en soutien méthodologique auprès des collectivités ou Office de Tourisme. Ce soutien doit faire l'objet d'une convention pour cadrer les engagements des deux parties.

Cette convention, sans engagement financier.

Le bureau syndical a décidé de passer une convention avec le Comité Régional du Tourisme pour la création de vidéos de promotion touristique du territoire métropolitain et a autorisé le Président à signer cette convention avec le Comité Régional du Tourisme.

○ Décision du Bureau du 21 mai 2021

TOURISME - Elaboration de 2 vidéos de promotion 2021 - Choix du prestataire :

Vu la délibération n°24_20200213_9.1 du Comité syndical en date du 13 février 2020 portant sur la stratégie de développement touristique du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Vu la décision n°01_20201012_1.4.3 du Bureau Syndical en date du 12 octobre 2020 portant sur la participation au plan de relance du Comité Régional du Tourisme et des Congrès et la création de vidéos de promotion du territoire,

Le Pôle métropolitain a réalisé l'année dernière une vidéo de promotion dans le cadre du plan de relance de la Région. Cette vidéo a été complètement financée par le Comité régional du Tourisme et des Congrès. Dans la continuité de cette initiative il a été proposé, dans le cadre du budget 2021, de poursuivre la création de vidéos de promotion.

Afin de sélectionner le prestataire en capacité de réaliser les deux vidéos, le Pôle métropolitain a organisé une consultation auprès de plusieurs agences d'Amiens et de Lille. Dans ce cadre, le Pôle a reçu 4 offres conformes. Après analyse de ces 4 offres selon les critères de sélection établis dans le cahier des charges, il vous est proposé de retenir la société RESONANCE FILMS, dont le siège est à Lille, pour réaliser les deux vidéos prévues cette année.

Le montant de la prestation pour la réalisation des deux vidéos de promotion par RESONANCE FILMS s'établit à 11 900 € HT, soit 14 320 € TTC.

Le Bureau syndical a décidé de retenir la société RESONANCE FILMS pour un montant maximum de 14 320 € TTC et d'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce marché.

Décidé de solliciter une participation financière du Conseil Régional des Hauts-de-France à hauteur de 5 950 €

TOURISME - Convention de partenariat avec le PMGA et 7 EPCI pour la réalisation de vidéos :

Vu la délibération n°24_20200213_9.1 du Comité syndical en date du 13 février 2020 portant sur la stratégie de développement touristique du Pôle métropolitain du Grand Amiénois,

Le comédien Lorant DEUTSCH a créé, en septembre 2018, une chaîne Youtube intitulée « A toute berzingue ». Le concept : une émission ludique et éducative permettant, en 7 à 12 minutes, de faire découvrir l'histoire d'une ville en quelques étapes (Antiquité / Moyen-Age / Renaissance / Epoque moderne / Epoque contemporaine).

Amiens et le Grand Amiénois souhaitent s'inscrire dans ce programme permettant de faire redécouvrir l'histoire autrement et de susciter l'envie, la curiosité et la fierté des habitats du territoire.

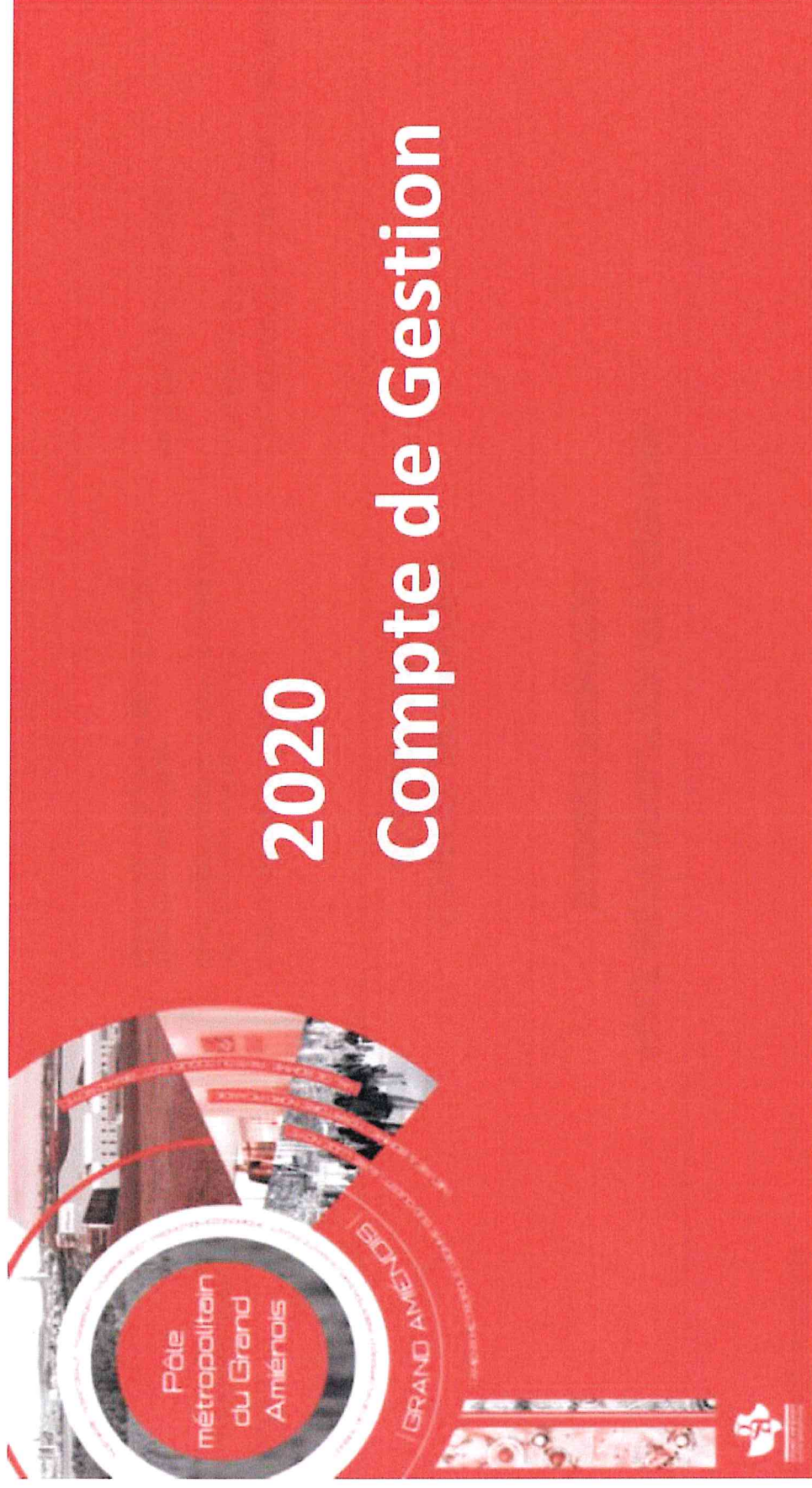
Afin de coordonner la mise en œuvre de ce projet et de faciliter les relations administratives et financières entre la société « A toute Berzingue Prod » et les EPCI du territoire, il est proposé que le Pôle métropolitain soit le coordonnateur administratif et financier du projet.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain du Grand Amiénois propose une convention de partenariat qui permet de cadrer juridiquement cette initiative. Cette convention permettra au Pôle métropolitain du Grand Amiénois de centraliser la commande et d'avancer le montant global de la prestation (14 400 € TTC) pour les 7 vidéos prévues sur le territoire.

Le Bureau syndical a décidé de passer une convention avec chacune des EPCI du territoire du Pôle métropolitain pour la participation financière de 2 057,14 €/EPCI correspondant à 1 vidéo/territoire et a autorisé le Président à signer les conventions afférentes.

2- FINANCES : Compte de Gestion 2020

Le compte de gestion est un document de contrôle comptable, il retrace au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé. Il a pour objectif de retracer les recettes et les dépenses réalisées mais également de présenter l'évolution patrimoniale et financière du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.



Document examiné et validé par :
La commission Administration Générale du 04/05/2021
Le bureau syndical du 21/05/2021
Le comité syndical du 07/06/2021

[COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF - COMITE SYNDICAL 7/06/2021]

TRÉSOR PUBLIC

TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES

N° CODIQUE 080007

Date d'édition : 09/03/2021

IDENTIFIANT BUDGET 44000

N° de SIRET 20008206300013

POLE METROPOLITAIN GD AMIENOIS

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2020

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Laurence DAVID-MOALIC
080007 TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES

Mme Catherine Guilbert
080007 TRES. GRAND AMIENS ET AMENDES

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

DU 03/08/2020 AU 09/03/2021

DU 01/01/2020 AU 02/08/2020

[COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF - COMITE SYNDICAL 7/06/2021]

44000 - POLE METROPOLITAIN GD AMIENOIS

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 439.19	3 381 815.18	3 422 254.37
Titres de recettes émis (b)	30 571.03	2 996 744.32	3 027 315.35
Réductions de titres (c)		746 987.37	746 987.37
Recettes nettes (d = b - c)	30 571.03	2 249 756.95	2 280 327.98
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 439.19	3 381 815.18	3 422 254.37
Mandats émis (f)	1 392.93	2 689 703.03	2 691 095.96
Annulations de mandats (g)		481 850.99	481 850.99
Dépenses nettes (h = f - g)	1 392.93	2 207 852.04	2 209 244.97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	29 178.10	41 904.91	71 083.01
(h - d) Déficit			

44000 - POLE METROPOLITAIN GD AMIENOIS

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-24 772,61		29 178,10		+ 405,49
Fonctionnement	824 438,19	25 081,01	41 904,91		841 262,09
TOTAL I	799 665,58	25 081,01	71 083,01		845 667,58
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	799 665,58	25 081,01	71 083,01		845 667,58

Brigitte FOURÉ indique que les documents ont été étudiés en commission début mai.
Elle rappelle que 2020 est une année particulière.

Il est demandé au Comité syndical d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2020.

Philippe MAGNIER précise que le résultat positif au compte de gestion s'explique par des dépenses qui n'ont pas été réalisées.

Le Compte de Gestion ne reprend pas l'excédent ce qui explique la différence avec le Compte Administratif.

Cette présentation n'appelle pas de question ni demande de prise de parole.

Voté à l'Unanimité

3- FINANCES : Compte-Administratif 2020 – Désignation d'un Président de séance.
--

Le compte administratif 2020 du budget du Pôle métropolitain du Grand Amiénois est présenté au bureau syndical. Le compte administratif est un document retraçant l'exécution budgétaire en cours de l'exercice (émission de titres de recette et de mandats en dépense) et le rapprochant des autorisations budgétaires votées par le comité syndical (Budget Primitif, Budget Supplémentaire, Décision Modificative le cas échéant des virements de crédits). Il fait apparaître le résultat budgétaire de l'exercice.

Au cours de l'adoption du compte administratif, le Président se retire au moment du vote et ne préside pas ce point.

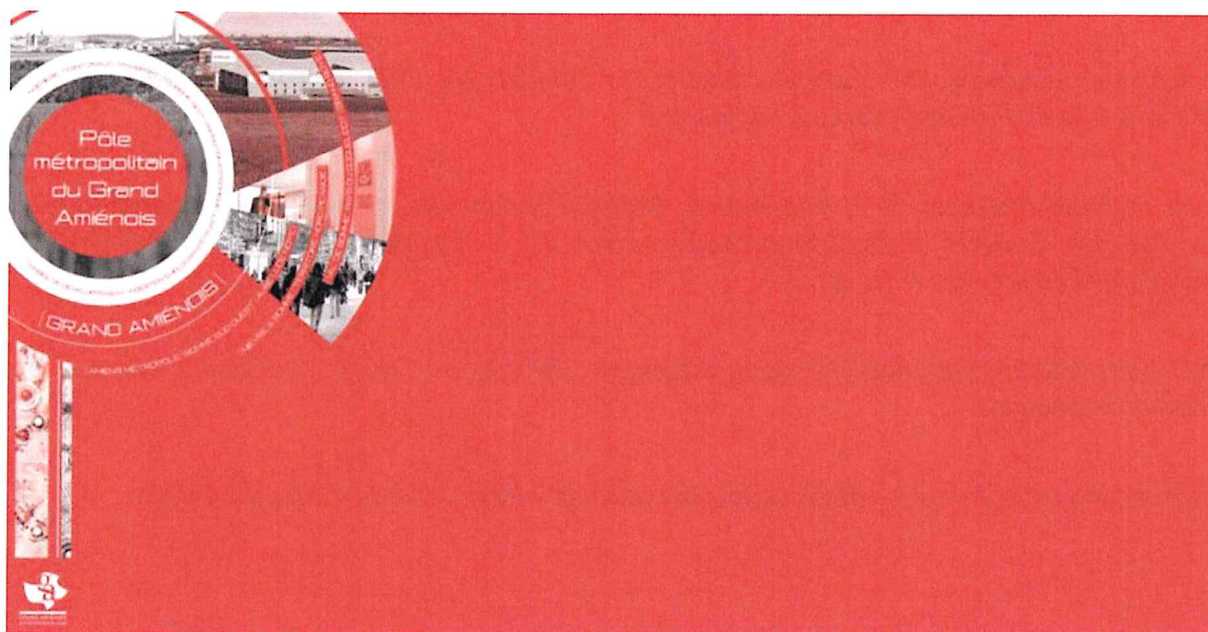
Il est donc demandé au Comité syndical de désigner un Président de séance pour le vote du compte administratif. Il est proposé de désigner Madame la Vice-présidente en charge de l'administration générale : Brigitte FOURÉ

Aucune remarque.

Voté à l'Unanimité

4- FINANCES : Compte-Administratif 2020

D/R	Article	Caf	Nature	Réalisés 2018	Réalisés 2019	Réalisés 2020	BP2020	Reports	BS	DM2	Voté 2020	Différence de Réalisation	% Réalisation
R	002	231	Excédent de Fonctionnement	225 301,45	694 585,39	799 357,18	799 665,58	0,00	-308,40	0,00	799 357,18	0	10
R	1068	231	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	0,00		25 081,01	0,00	0,00	25 081,01	0,00	25 081,01	0	10
	001	231	Résultat d'Investissement Reporté	1 154,91	1 372,91	-24 772,61	-24 772,61	0,00	0,00	0,00	-24 772,61	0	10
			Résultats :	226 456,36	695 958,30	799 665,58	774 892,97	0,00	24 772,61	0,00	799 665,58	0	10
R	74751	600	GFP de rattachement	898 662	1 250 867	1 375 262	1 555 000	0	0	0	1 555 000	-179 738	8
R	70%	600	Prestations de services		0	0			0	0	0	0	
R	74%	600	Dotations et participations	27 892	689 946	874 494	1 027 458	0	0	0	1 027 458	-152 964	8
R	7%	600	Produit Exceptionnel	52 115	30 000	0	0	0	0	0	0	0	
			Recettes	978 668	1 970 813	2 249 757	2 582 458	0	0	0	2 582 458	-332 701	8
D	6215	%	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		650 494	634 129	1 246 253	0	0	0	1 246 253	-612 124	5
D	64%	600	Personnel PGA	59 288		176 481	173 703	0	0	0	173 703	2 778	10
D	6218	600	Autre Personnel Extérieur	18 681	547 162	639 966	705 000	0	0	0	705 000	-65 034	9
D	6256	600	Mission	353	1 184	295	5 800	0	0	0	5 800	-5 506	
D	6042	600	Achat de prestations de services	959	34 732	816	100 000	0	0	0	100 000	-99 184	
D	611%	600	Contrats de prestations de services	96 687	52 912	0	11 000	0	0	0	11 000	-11 000	
D	617	600	Etudes		20 160	106 020	276 000	0	-55 227	0	220 773	-114 753	4
D	6%	600	Dépenses d'exploitation	58 199	95 235	191 710	318 763	0	0	0	318 763	-127 053	6
D	65%	600	Autres Charges de Gestion Courante		3 863	10 053	37 500	0	-308	0	37 192	-27 138	2
D	6616	600	Intérêts Bancaires						0	0	0	0	
D	673	600	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		0	7 892	7 892	0	80 000	0	87 892	-80 000	
D	6574	600	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	275 000	435 000	435 000	435 000	0	0	0	435 000	0	10
D	022	600	Dépenses imprévues		0	0	25 081	0	0	0	25 081	-25 081	
			Dépenses	509 167	1 840 742	2 202 362	3 341 993	0	24 464	0	3 366 457	-1 164 095	6
R	1312	600	Régions									0	
D	2%	600	Equipement		26 364	1 393	15 358	308	0	0	15 667	-13 965	
D	020	600	Dépenses imprévues									0	
			Charge nette d'investissement	0	-26 364	-1 393	-15 358	-308	0	0	-15 667	13 965	
			Solde	469 502	103 707	46 002	-774 893	-308	-24 464	0	-799 666	845 359	
			Dont fonctionnement	469 502	130 071	47 395	-759 535	0	-24 464	0	-783 999	831 394	
			Dont investissement	0	-26 364	-1 393	-15 358	-308	0	0	-15 667	13 965	
			Transferts entre sections										
D	6811	600	Dot aux amort des immob incorporelles et corporelles	218	218	5 490	5 273	0	218	0	5 491	-1	10
R	28%	600	Amortissements	218	218	5 490	5 273	0	218	0	5 491	-1	10
D	13912	600	Reprise sur subventions								0	0	
R	777	600	Quote part des subventions d'inv virée au résultat de l'ex								0	0	
			Solde	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
			Dont fonctionnement	-218	-218	-5 490	-5 273	0	-218	0	-5 491	1	
			Dont investissement	218	218	5 490	5 273	0	218	0	5 491	-1	
			Soldes cumulés	695 958,30	799 665,58	845 667,58	0,00	-308,40	308,40	0,00	0,00	845 359,18	
			Dont fonctionnement	694 585,39	824 438,19	841 262,09	34 857,79	0,00	-24 990,61	0,00	9 867,18	831 394,91	
			Dont investissement	1 372,91	-24 772,61	4 405,49	-34 857,79	-308,40	25 299,01	0,00	-9 867,18	13 964,27	
			Recettes Fonctionnement	1 203 969,92	2 665 398,16	3 049 114,13	3 382 123,58	0,00	-308,40	0,00	3 381 815,18	-332 701,05	9
			Dépenses Fonctionnement	509 384,53	1 840 959,97	2 207 852,04	3 347 265,79	0,00	24 682,21	0,00	3 371 948,00	-1 164 095,96	6
				694 585,39	824 438,19	841 262,09	34 857,79	0,00	-24 990,61	0,00	9 867,18	831 394,91	
			Recettes Investissement	1 372,91	1 590,91	30 571,03	5 273,00	0,00	25 299,01	0,00	30 572,01	-0,98	10
			Dépenses Investissement	0,00	26 363,52	26 165,54	40 130,79	308,40	0,00	0,00	40 439,19	-13 965,25	6
				1 372,91	-24 772,61	4 405,49	-34 857,79	-308,40	25 299,01	0,00	-9 867,18	13 964,27	



2020

Compte Administratif

Document examiné et validé par :
La commission Administration Générale du 04/05/2021
Le bureau syndical du 21/05/2021
Le Comité Syndical du 07/06/2021

Introduction

Comptes Administratifs 2021

(Articles L 2121.13, L 2121.14 et D 2342.11 du CGCT)

Le Budget Principal voté en 2020 et exécuté fait l'objet d'un compte de résultat

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes du Pôle métropolitain du Grand Amiénois à la clôture de l'exercice budgétaire.

C'est le bilan financier de l'ordonnateur (rapprochement des prévisions ou autorisations inscrites aux Budgets et Décisions Modificatives des réalisations effectuées en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Le Compte Administratif doit être rigoureusement conforme au Compte de Gestion tenu par le receveur municipal.

Pour cet exercice, la reprise des résultats nécessite le vote d'un budget supplémentaire.

Le résultat de l'exercice 2020 s'élève au Compte de Gestion à + 71 083,01 €.

Le résultat cumulé au Compte Administratif est de + 845 667,58 €.

Il se décompose en un excédent cumulé de + 841 262,09 € en Fonctionnement et de + 4 405,49 € en Investissement.

Pour mémoire, au C.A. 2019, le pôle métropolitain du Grand Amiénois avait présenté un excédent cumulé de 799 665,58 €.

	2018	2019	2020
Soldes cumulés	695 958,30 €	799 665,58 €	845 667,58 €
Dont Fonctionnement	694 585,39 €	824 438,19 €	841 262,09 €
Dont Investissement	1 372,91 €	- 24 772,61 €	4 405,49 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 207 852,04	G 2 249 756,95
	Section d'investissement	B 1 392,93	H 30 571,03
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 799 357,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 24 772,61 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 2 234 017,58	= G+H+I+J 3 079 685,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 1 081,47	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 1 081,47	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 2 207 852,04	= G+I+K 3 049 114,13
	Section d'investissement	= B+D+F 27 247,01	= H+J+L 30 571,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 235 099,05	= G+H+I+J+K+L 3 079 685,16

L'ensemble des comptes nous donne un résultat de **3 079 685,16 €** en Recettes en augmentation de 15,47 % par rapport à 2019 (2 666 989,07 €) et de **2 234 017,05 €** en dépenses en augmentation de 19,64 % par rapport à 2019 (1 867 323,49 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – REALISATIONS

Article	Nature	Réalisés 2019	Réalisés 2020	Voté 2020	% Réalisation
74751	GFP de rattachement	1 250 867	1 375 262	1 555 000	88%
74%	Dotations et participations	689 946	874 494	1 027 458	85%
7%	Produit Exceptionnel	30 000	0	0	
	Recettes	1 970 813	2 249 757	2 582 458	87%

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 87% soit 2 249 458 € pour 2 582 458 € votés.

Article 74751 : le non réalisé de 179 738,00 € s'explique par la surévaluation du montant pour le service A.D.S 2020 en l'absence de chiffres consolidés.

Articles 74% : le différentiel de réalisation de 152 964,00 € s'explique par :

- Le versement de la subvention de l'ADEME [33 333 €] dans le cadre du financement du poste de chargé de mission Plan de Mobilité Rurale n'a pas été perçue en 2020 mais le sera en 2021.
- Un financement via la Dotation Générale de Décentralisation était attendu pour le SCOT [80 000 €]. Mais cette dernière sera versée lors d'une prochaine phase.
- En ce qui concerne les recettes inscrites au titre de la PRADET il y a une différence [17 672,20€] car la subvention a été diminuée pour le poste de Chargé de Développement Economique, l'agent ayant assuré les fonctions de Direction.

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - REALISATION

Article	Nature	Réalisés 2019	Réalisés 2020	Voté 2020	% Réalisation
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	650 494	634 129	1 246 253	51%
64%	Personnel PGA		176 481	173 703	102%
6218	Autre Personnel Extérieur	547 162	639 966	705 000	91%
6256	Mission	1 184	295	5 800	5%
6042	Achat de prestations de services	34 732	816	100 000	1%
611%	Contrats de prestations de services	52 912	0	11 000	0%
617	Etudes	20 160	106 020	220 773	48%
6%	Dépenses d'exploitation	95 235	191 710	318 763	60%
65%	Autres Charges de Gestion Courante	3 863	10 053	37 192	27%
6616	Intérêts Bancaires			0	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0	7 892	87 892	9%
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	435 000	435 000	435 000	100%
022	Dépenses imprévues	0	0	25 081	0%
	Dépenses	1 840 742	2 202 362	3 366 457	65%

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 65% soit 2 207 852,04 € pour 3 366 457€ votés.

[COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF - COMITE SYNDICAL 7/06/2021]

Article 6215 : la différence de réalisation (51%) s'explique par un montant doublé des dépenses de personnels, erreur d'écriture liée à la mise en place du nouveau logiciel de gestion financière.

Article 6256 : l'absence de réalisation s'explique par la crise sanitaire et l'annulation de tous les déplacements.

Article 6042 : une partie des crédits (52 000 €) a été réimputée sur d'autres articles afin de pouvoir régler les factures sur la bonne imputation :

→ Article 6233 Foires et Expositions pour les Salons

→ Article 6228 Divers pour les frais mutualisés avec l'ADUGA

La somme restante sur l'article n'a été réalisée qu'à hauteur de 1% en raison de la Crise Covid-19 et de l'annulation d'une partie des actions sur l'année 2020.

Il en est de même pour les crédits inscrits à l'Article 611 et non consommés.

Article 673 : le titre émis sur l'exercice antérieur concernant le transfert de charges d'Amiens Métropole vers le Pôle métropolitain pour 80 000€ (Transfert de charge du P.C.A.E.T) n'a pas été annulé car il fait encore l'objet de discussion entre les services du Pôle métropolitain et ceux d'Amiens Métropole.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - REALISATION

-

DEPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - REALISATIONS

Article	Nature	Réalisé 2020	Voté 2020	Différence de réalisation	% Réalisation
2%	Equipement	1 393,00 €	15 358,18	13 965,18	9 %

Les crédits inscrits non consommés font l'objet d'un report sur 2021.

[COMPTE-RENDU ADMINISTRATIF - COMITE SYNDICAL 7/06/2021]

Au cours de cet exercice

	Dépenses	Recettes
Nombre de Mandats / de Titres	363	66

Les amortissements, opérations comptables d'ordre, ont été réalisés dans leur intégralité.

Sans équivoque les résultats de l'année 2020 ont été fortement impactés par la crise sanitaire et les 2 périodes de confinement.

Toutes les contraintes ont eu un impact sur la réalisation des actions (annulation de participations aux salons, ...) sur les déplacements professionnels en forte diminution, ...

ANNEXE – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2020

TITULAIRE OUI/NON	Emploi ou grade de l'agent	Catégorie	Temps Complet OUI/NON	Emploi Permanent OUI/NON	Filière	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
OUI	REDACTEUR	B	OUI	OUI	ADM	1,00	1,00
OUI	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	OUI	OUI	ADM	2,00	2,00
OUI	ATTACHE	A	OUI	OUI	ADM	1,00	1,00
OUI	INGENIEUR	A	NON	OUI	TECH	1,00	1,00
OUI	INGENIEUR PRINCIPAL	A	OUI	OUI	TECH	3,00	3,00
NON	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	OUI	NON	ADM	1,00	1,00
NON	ATTACHE	A	OUI	OUI	ADM	1,00	1,00
NON	ATTACHE PRINCIPAL	A	NON	OUI	ADM	1,00	1,00
NON	INGENIEUR	A	OUI	OUI	TECH	1,00	1,00

LEXIQUE

A.D.S. : Administration du Droit des Sols.

GPF : Groupements à Fiscalité Propre.

PMGA ou PGA : Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

PRADET : Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Brigitte FOURÉ donne lecture du CA avec le détail des chiffres.

Aucune remarque.

Il est précisé que Monsieur RIFFLART étant président du Pôle métropolitain du Grand Amiénois ne prend pas part au vote.

Voté à l'Unanimité (- M. RIFFLART)

5- FINANCES : Affectation du Résultat 2020.

Dans le cadre de la procédure de la M14 la procédure d'affectation se décompose sauf exceptions, en deux temps :

- Premier temps : au budget primitif de l'année considérée, le montant de l'autofinancement complémentaire est inscrit en prévision sur une ligne budgétaire ne donnant pas lieu à réalisation. Au 31 décembre de cette même année, le compte administratif fait en principe apparaître l'excédent de fonctionnement au moins égal à l'autofinancement prévu. Ce résultat est celui qui sera affecté en section d'investissement pour réaliser l'autofinancement prévu au budget primitif.
- Second temps : Après l'approbation du compte administratif, le Comité Syndical décide, par une délibération spécifique, de l'affectation de ce résultat.

Excédent de fonctionnement 2020	002 - Excédent de fonctionnement capitalisé	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé
840 180,62 €	840 180,62 €	1 081,47 €

Aucune remarque.

Voté à l'Unanimité

6- FINANCES : Budget Supplémentaire 2021

Le budget supplémentaire constitue une décision modificative au budget primitif d'un type particulier : il est à la fois un budget de report et un budget d'ajustement.

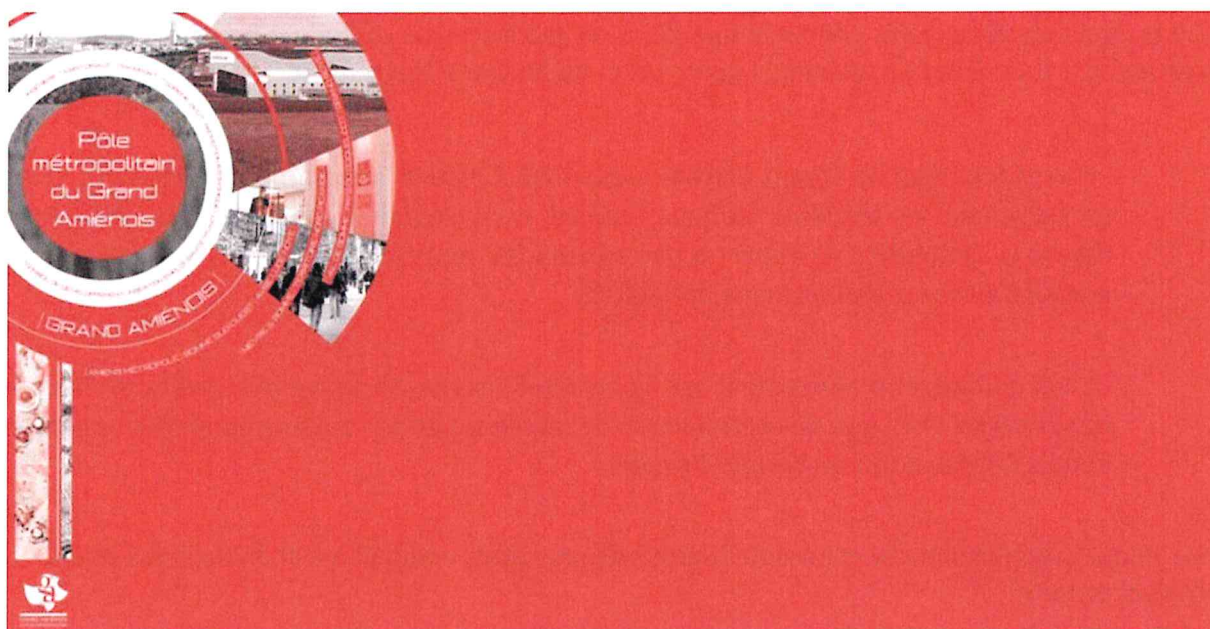
C'est un budget de report dans la mesure où il assure la liaison entre deux exercices en reprenant les résultats globaux (déficits ou excédents) constatés à la clôture de l'exercice précédent et reprend par ailleurs les reports de crédits non utilisés mais engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement car il permet d'inscrire de nouveaux crédits, en hausse ou en baisse ainsi que des estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis l'élaboration du Budget Primitif.

Le budget supplémentaire est assujéti aux mêmes règles comptables et financières que le budget primitif.

Décision Modificative n°1 - Exercice 2021 SYNTHESE des CHARGES et RESSOURCES

D/R	Article	Caf	Nature	Réalisés 2018	Réalisés 2019	Réalisés 2020	BP2021	Reports /2021	BS	Voté 2021
R	002	231	Excédent de Fonctionnement	225 301,46	894 586,58	799 367,18		0,00	840 180,82	840 180,82
R	1088	231	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	0,00		25 981,01		0,00	1 081,47	1 081,47
	001	231	Résultat d'Investissement Reporté	1 154,91	1 372,91	-24 772,81		0,00	4 405,48	4 405,48
			Résultats :	226 456,36	895 958,30	799 665,58	0,00	0,00	845 667,58	845 667,58
R	74751	600	Contributions Statutaires (8 EPCI)	575 120	937 423	1 059 732	850 000		0	850 000
R	74751	600	Rembt Personnel Droit des Sois	323 542	313 444	315 530	360 000			360 000
R	74%	600	Dotations et participations	27 892	689 946	874 494	824 073		-457 790	326 283
R	7%	600	Produit Exceptionnel	52 115	30 000	0	4 900	0	-4 900	0
R	6459	600	Remboursement sur charges de sécurité sociale						4 900	4 900
			Recettes	978 668	1 970 813	2 249 767	2 038 973	0	-487 790	1 641 183
D	6215	%	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		650 494	634 129	496 830	0	-96 430	397 400
D	64%	600	Personnel PGA	59 288		176 481	244 280		850	245 110
D	6218	600	Autre Personnel Extérieur	18 681	547 162	639 968	360 000	0	0	360 000
D	6256	600	Mission	353	1 184	295	1 000		3 000	4 000
D	6184	600	Frais de formation			1 000	8 000			8 000
D	6042	600	Achat de prestations de services	959	34 732	816	67 300,00	0	23 200	90 500
D	611%	600	Contrats de prestations de services	96 887	52 912	0	7 000,00	0	10 831	17 831
D	617	600	Etudes		20 160	106 020	40 143,00	0	80 480	120 623
D	6%	600	Dépenses d'exploitation	58 199	95 235	190 710	266 690,00		30 300	286 990
D	65%	600	Autres Charges de Gestion Courante		3 863	10 053	101 690,00	0	21 290	122 980
D	673	600	Titres annués (sur exercices antérieurs)		0	7 892	0	0	0	0
D	6574	600	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	275 000	435 000	435 000	435 000	0	0	435 000
D	022	600	Dépenses imprévues		0	0	5 000	0	0	5 000
			Dépenses	609 187	1 840 742	2 202 382	2 022 913	0	70 521	2 093 434
D	020	600	Dépenses imprévues							
D	275	600	Dépôts et cautionnements versés				60			60
R	1312	600	Régions				16 000	1 081	276 275	293 356
D	2%	600	Equipement		26 364	1 393	-16 000	-1 081	-276 275	-288 368
			Charge nette d'Investissement	0	-26 364	-1 393	-16 000	-1 081	-276 275	-288 368
			Solde	489 502	103 797	48 002	0	-1 081	-844 588	-845 888
			Dont fonctionnement	469 502	130 071	47 395	16 060	0	-569 311	-552 251
			Dont investissement	0	-26 364	-1 393	-16 060	-1 081	-276 275	-293 416
			Transferts entre sections							
D	6811	600	Dot aux amort des Immob incorporelles et corporelles	218	218	5 490	5 491	0	1 509	7 000
R	28%	600	Amortissements	218	218	5 490	5 491	0	1 509	7 000
D	13912	600	Reprise sur subventions				0			0
R	777	600	Quote part des subventions d'invr virée au résultat de l'ex				0			0
			Solde	0	0	0	0	0	0	0
			Dont fonctionnement	-218	-218	-5 490	-5 491	0	-1 509	-7 000
			Dont investissement	218	218	5 490	5 491	0	1 509	7 000
			Soldees cumulees	895 958,30	799 958,58	845 887,58	0,00	-1 081,47	1 081,47	0,00
			Dont fonctionnement	894 586,39	824 438,19	841 262,09	10 569,00	0,00	270 360,51	280 929,51
			Dont investissement	1 372,91	-24 772,61	4 405,49	-10 569,00	-1 081,47	-269 279,04	-280 929,51



2021

Budget Supplémentaire

Document examiné et validé par :
La commission Administration Générale du 04/05/2021
Le bureau syndical du 21/05/2021
Le Comité Syndical du 07/06/2021

Le budget supplémentaire constitue une décision modificative au budget primitif d'un type particulier : il est à la fois un budget de report et un budget d'ajustement.

- C'est un budget de report dans la mesure où il assure la liaison entre deux exercices en reprenant les résultats globaux (déficits ou excédents) constatés à la clôture de l'exercice précédent et reprend par ailleurs les reports de crédits non utilisés mais engagés au cours de l'exercice précédent.

- C'est un budget d'ajustement car il permet d'inscrire de nouveaux crédits, en hausse ou en baisse ainsi que des estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis l'élaboration du Budget Primitif.

Le budget supplémentaire est assujéti aux mêmes règles comptables et financières que le budget primitif.

Le budget supplémentaire intègre l'excédent comptable de 840 180.62 € constaté au compte administratif.

Un tel excédent comptable n'est pas compatible avec un budget primitif de 2 038 973 €. Il y a bien une distorsion budgétaire qu'il y a lieu de résorber.

Aussi et comme évoqué au débat d'orientation budgétaire 2021 la contribution actions votée au budget primitif ne sera pas appelée. Pour mémoire le montant était de 454 500 €.

Au chapitre 011, charges à caractères générales votées à 380 113 € sont abondées de 144 811.11 €. Le principal poste étant le PCAET pour 80 480 €.

Le chapitre 65 prévoit bien les indemnités pour les élus pour le 4ème trimestre 2020 et les 4 trimestres 2021.

Enfin le principal poste de dépenses du Pôle devient la révision du SCOT avec un virement à la section investissement de 270 360.51 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Recettes

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté :	840 180,62 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	840 180,62

Chapitre 74 - Dotations et participations :	-497 790,00 €
--	----------------------

744	FCTVA	21 875,00
74751	Diminution transfert charges AM	-99 430,00
7472	Subvention PRADET Poste Tourisme	30 000,00
7478	ADEME Poste PMRU	4 265,00
7488	Diminution contributions actions	-454 500,00

Chapitre 77 - Produits Exceptionnels :	-4 900,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers (erreur imputation URSSAF)	-4 900,00

Chapitre 013 - Attenuations de charges	4 900,00 €	
6459	Remb. sur charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	4 900,00

TOTAL

342 390,62 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

CHARGES DE PERSONNEL

Chapitre 012 - Charges de personnel et Frais assimilés :			-98 580,00 €
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	Diminution 2 postes	-99 430,00
6474	Autres participations	CNAS	850,00
Chapitre 011 - Charges à caractère général :			3 000,00 €
6256		Frais de mission employé	3 000,00

DEPENSES COURANTES

Chapitre 011 - Charges à caractère général :			144 811,11 €
		Mobilité Actions / Animations	9 200,00
6042	Achat de prestations extérieures	Tourisme Création Contenu Véloroute Mémoire	7 000,00
		T ECOL Emergence Filière Matériaux	7 000,00
611	Contrats de prestation de services		10 831,11
617	Etudes	PCAET Marché	80 480,00
6135	Locations mobilières	Frais Généraux	900,00
6161	Assurances Multirisques	Assurance PMGA	200,00
6156	Maintenances	Maintenance Chambersign	-350,00
6228	Divers	DEV ECO Prospection entreprises	8 360,00
6233	Foires et expositions	DEV ECO Salons	8 000,00
6238	Relations publiques / Communication	Frais Généraux	1 000,00
		PCAET Co construction Plan Action	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	SCoT	2 500,00
		Frais Généraux	2 000,00
6257	Réceptions	Frais Généraux	1 190,00
		SCoT	2 000,00
		Mobilité Fin envoi PMRU	500,00
6261	Frais d'affranchissement	Tourisme	500,00
		CDDC	500,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante :			21 290,00 €
6531	Indemnités Elus	Indemnités Elus - 4ème trimestre 2021	12 000,00
		Frais élus	3 000,00
6532	Frais de missions (Elus)	Frais CDDC	6 140,00
65548	Participations	CNAS	-200,00

procédés, droits et valeurs similaires - autres

Chapitre 042 - Virement à la section d'investissement :			1 509,00 €
6811	Dotations aux amort. des immo incorporelles et corporelles		1 509,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :			270 360,51 €
023	Virement à la section d'investissement		270 360,51

TOTAL

342 390,62 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT RECAPITULATIF

RECETTES

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	840 180,62 €
74	Dotations et participations	2 034 073,00 €	-497 790,00 €
77	Produits exceptionnels	4 900,00 €	-4 900,00 €
013	Atténuations de charges	-	4 900,00 €
	TOTAL	2 038 973,00 €	342 390,62 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT RECAPITULATIF

DEPENSES

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	-
011	Charges à caractère général	380 133,00 €	147 811,11 €
012	Charges de personnel	1 101 090,00 €	-98 580,00 €
65	Autres charges de gestion courante	536 690,00 €	21 290,00 €
042	Amortissements	5 491,00 €	1 509,00 €
023	Virement section investissement	10 569,00 €	270 360,51 €
	TOTAL	2 038 973,00 €	342 390,62 €

		+	BS 2021	=	2 381 363,62 €
TOTAL	BP 2021		342 390,62 €		
	2 038 973,00 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté :	4 405,49 €
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	4 405,49
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement :	270 360,51 €
021 Virement de la section de fonctionnement	270 360,51
Chapitre 040 - Amortissement :	1 509,00 €
	1 509,00
<u>TOTAL</u>	<u>276 275,00 €</u>

Chapitre 10 - Dotations, réserves :	1 081,47 €
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 081,47

<u>TOTAL</u>	<u>277 356,47 €</u>
---------------------	----------------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	261 275,00 €
202 SCoT	246 335,00
202 Mise à jour du Logiciel S.I.R.S.	14 940,00
	15 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles :	
2183 Equipement de service	10 000,00
2188 Autres immobilisations corporelles	5 000,00
<u>TOTAL</u>	<u>276 275,00 €</u>

RECETTES D'INVESTISSEMENT RECAPITULATIF

RECETTES

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
001	Solde d'exécution d'invtr reporté	-	4 405,49 €
040	Amortissements	5 491,00 €	1 509,00 €
021	Virement de la section de fonct	10 569,00 €	270 360,51 €
	TOTAL	16 060,00 €	276 275,00 €
10	Dotations, réserves	-	1 081,47 €
	TOTAL	16 060,00 €	277 356,47 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT RECAPITULATIF

DEPENSES

		Budget Primitif	Budget Supplémentaire
20	Immobilisations incorporelles	-	261 275,00 €
21	Immobilisations corporelles	16 000,00 €	15 000,00 €
275	Dépôt et cautionnement versé	60,00 €	-
	TOTAL	16 060,00 €	276 275,00 €

	BP 2021	+	BS	=	292 335,00 €
TOTAL	16 060,00 €		276 275,00 €		

[ANNEXE]

Révision du S.C.o.T. : Présentation
pluriannuelle

ANNÉE	OPERATIO	2018	2019	2020	2021		2022	2023	2024	2025	TOT
					B	BS					
DEPENSES TTC		0,00	0,00	0,00	0,00	133 332,00	309 468,00	157 800,00	37 800,00	99 600,00	738 000,00
RECETTES TTC	Autofinancement	-	-	-	0,00	206 335,00	-	-	-	-	206 335,00
	DGD	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 500,00		47 500,00		135 000,00
	FCTV	0,00	0,00	0,00	0,00	21 871,78	50 765,13	25 885,51	6 200,71	16 338,38	121 061,52
					perçu en 2022		perçu en 2023	perçu en 2024	perçu en 2025	perçu en 2026	
							CHARGE NETTE TOTALE		275		

Taux FCTVA = 16,404 %

LEXIQUE

A.D.S. : Administration du Droit des Sols.

GPF : Groupements à Fiscalité Propre.

PMGA ou PGA : Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

PRADET : Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

Le budget supplémentaire intègre l'excédent comptable de 840 180.62 € constaté au compte administratif.

Un tel excédent comptable n'est pas compatible avec un budget primitif de 2 038 973 €. Il y a bien une distorsion budgétaire qu'il y a lieu de résorber.

Aussi et comme évoqué au débat d'orientation budgétaire 2021 la contribution actions votée au budget primitif ne sera pas appelée. Pour mémoire le montant était de 454 500 €.

Au chapitre 011, charges à caractères générales votées à 380 113 € sont abondées de 144 811.11 €. Le principal poste étant le PCAET pour 80 480 €.

Le chapitre 65 prévoit bien les indemnités pour les élus pour le 4ème trimestre 2020 et les 4 trimestres 2021.

Enfin le principal poste de dépenses du Pôle devient la révision du SCOT avec un virement à la section investissement de 270 360.51 €.

Chaque année les collectivités versent une participation sur les actions du Pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Il est proposé pour cette année unique de ne pas faire appel aux contributions actions (454 500 €).

Il est également proposé d'abonder le chapitre portant sur le PCAET de 80 000€ et de prévoir un virement à la section d'investissement pour permettre la révision du SCOT.

Toutes ces propositions permettront de baisser de façon substantiel l'excédent.

Aucune remarque.

Voté à l'Unanimité

Hubert CAPELLE présente le point en rappelant le besoin d'adhérer au CD2E.

« Pôle d'excellence régional sur les éco-activités, à rayonnement international, le CD2E accompagne les entreprises, les acteurs de l'environnement et les filières économiques de la Région Hauts de France vers l'éco-transition en apportant des solutions concrètes aux défis d'aujourd'hui. »

- les métiers du CD2E : déployer l'ingénierie, l'expertise et le réseau nécessaire au déploiement de ces filières économiques en région :

> Sur le secteur du bâtiment durable, le CD2E entend massifier la construction et la rénovation thermique performantes.

> Sur le secteur des énergies renouvelables, le CD2E se mobilise pour développer la filière solaire en Hauts-de-France (Photovoltaïque et thermique) et de porter une dynamique collective dédiée : CORÉSOL

> Sur le secteur de l'économie circulaire, Le CD2E accompagne des projets d'écoconception et d'analyse en cycle de vie au sein des entreprises et filières économiques en Région grâce à son centre de ressources collaboratif unique en France : la plateforme [avniR].

- les événements du CD2E :

> Des ateliers de sensibilisation et de réseau adaptés aux contraintes et aux souhaits des professionnels : Les RDV, Les RDV experts, ... :

> Des formations sur des sujets de niche comme la formation à la conception de bâtiments passifs, à la construction en matériau paille, à la maîtrise de l'Analyse en Cycle de Vie, à l'autoconsommation photovoltaïque, etc. (tarif réduit pour les membres)

> Des événements phares, hauts lieux de réseautage, de sensibilisation et/ ou de mise à niveau technique sur un secteur donné (tarif réduit pour les membres) : le Congrès avniR, les Rencontres régionales de la construction paille, le Forum régional de la construction passive, ...

> De la visibilité de ses membres par les événements organisés par le CD2E ou via les supports digitaux

> De la ressource par secteur sur son site web et via les 3 newsletters mensuelles

> Des visites inspirantes avec les sites vitrines : le théâtre de l'écoconstruction, la plateforme LumiWatt sur les technologies solaires et Réhafutur, la maison de l'ingénieur écoréhabilitée

Le montant de l'adhésion s'élève à 6 600 €.

Hubert CAPELLE précise que ce dernier est utile pour développer les matériaux biosourcés, le photovoltaïque et le cadran solaire (important à sa mise en place), le CD2E peut accompagner au mieux le Pôle métropolitain.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération afin d'adhérer au C.D.2E.

Aucune remarque.

Voté à l'Unanimité

8- FINANCES : Adhésion à Pôlénergie

Monsieur CAPELLE présente le point.

Pôlénergie veut traduire la Transition Energétique en opportunité économique pour les entreprises et territoires des Hauts-de-France.

Créé en 2011 par la volonté du Conseil régional du Nord-Pas de Calais et la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'association, loi 1901, Energie 2020, devenue en 2018 PÔLENERGIE, rassemble une centaine de membres comprenant l'ensemble de la chaîne de valeur de l'énergie (Production, Transport, Distribution, opérateurs, électro-intensifs, équipementiers), les territoires, associations et enfin le monde académique.

Son rôle est à la fois de contribuer à l'animation de la filière Energie des Hauts-de-France et d'être un catalyseur de mises en relation entre ses membres. Pôlénergie promeut les solutions et équipements de ses membres, propose des partenariats sur un plan technique ou économique à ses membres et identifie les manques de la filière et propose des solutions. Il est donc un outil de croissance des entreprises du secteur énergétique des Hauts-de-France. Ce rôle se traduit par 3 types d'actions :

Favoriser l'attractivité du secteur Energie en Hauts-de-France

Soutenir l'articulation entre l'offre et la demande entre les acteurs de l'énergie

Catalyser l'innovation et l'éclosion de nouvelles compétences

Son financement provient du Conseil régional des Hauts-de-France (Direction des Partenariats Economiques et Direction Climat Air Energie), de la Communauté Urbaine de Dunkerque, l'ADEME et de ses cotisations et prestations.

Le montant de l'adhésion s'élève à 2 220 €

Alain DESFOSSÉS indique que la CC2SO adhère et que cela fait doublon.

Margaux DÉLÉTRÉ précise qu'Amiens Métropole a adhéré en 2020 et que Pôlénergie accompagne la communauté d'agglomération sur la chaleur fatale auprès des entreprises.

Hubert CAPELLE indique que cela permettra de réduire les participations des collectivités

M. Gest propose qu'une déduction soit faite des collectivités qui cotisent déjà.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération afin d'adhérer au Pôlénergie.

Voté à l'Unanimité

9- AFFAIRES GENERALES : Délégation au Président : Complément ligne de trésorerie

Lors du Comité Syndical du 25 septembre 2020, le comité a délégué un certain nombre d'attributions au Président.

Afin d'anticiper un éventuel besoin de trésorerie, il y a lieu de compléter la délibération par la possibilité pour le Président de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 60 000€ par an.

Il sera rendu compte, à chaque réunion du Comité Syndical, des décisions prises par Monsieur le Président en application de la présente délibération.

Philippe MAGNIER indique que durant le mois de mars, le pôle métropolitain a vécu un moment difficile au niveau de la trésorerie. En effet, les titres de recettes qui avaient été émis n'avaient pas été payés par les tiers. Le Pôle métropolitain était à la limite de la rupture de trésorerie. Durant cette période difficile la priorité a toujours été de payer les salaires.

Cette ligne de trésorerie permettra, au cas où, de ne pas avoir à gérer de situation financière difficile en début d'année, et ne pas être à flux tendu. Elle ne sera mise en place qu'en cas d'extrême nécessité

Alain GEST indique qu'il s'agit d'un renfort et ce n'est pas nouveau pour cette période délicate, c'est d'ailleurs pour cela qu'il avait été prévu que les contributions des EPCI fassent l'objet d'un premier versement en début d'année.

Il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération.

Voté à l'Unanimité

10- TRANSITION ECOLOGIQUE : CRTE – Engagement du Pôle métropolitain du Grand Amiénois et autorisation au Président pour signer le Contrat.

Dans le cadre du partenariat entre l'Etat et les Régions, signé le 28 septembre 2020, le gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins ainsi qu'aux objectifs des politiques territoriales de l'Etat.

Du fait de la mise en œuvre du plan de relance nationale, la circulaire du Premier Ministre n°6231/SG en date du 20 novembre 2020 portant élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, et précisant le nouveau cadre de contractualisation entre l'Etat et les acteurs locaux à l'occasion de la territorialisation du Plan France Relance.

Il appartient aux services de l'Etat et plus particulièrement aux Préfectures de préparer et d'engager la formalisation des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Ces nouveaux contrats doivent répondre à plusieurs objectifs :

- Associer à court terme les territoires dans leurs différentes composantes (collectivités territoriales, établissements publics, acteurs socio-économiques, associations...) au plan de relance ;
- Décliner un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme ;
- Accompagner, sur la durée du mandat communal, les collectivités et EPCI dans leur projet de territoire ;
- Être l'illustration de l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Ce contrat engagera le Pôle métropolitain du Grand Amiénois et ses 8 EPCI membres de travailler sur le projet de CRTE pour les cinq ans à venir.

Considérant que le périmètre de contractualisation pertinent est le Pôle métropolitain du Grand Amiénois, il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à co-signer ce contrat avec l'Etat, et les EPCI qui le composent.

Philippe MAGNIER indique qu'il s'agit d'autoriser le Président à signer le CRTE, comme cela a été demandé aux EPCI.

Pas de remarque.

Voté à l'Unanimité

11- TRANSITION ECOLOGIQUE : Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME : Autorisation au Président pour signer le Contrat

Le CRTE mené par le Pôle Métropolitain et les EPCI, est un outil de contractualisation avec l'Etat. Il reprend près de 300 actions en investissement qui reprennent essentiellement les thématiques de transition écologique en lien avec le plan de relance.

Le PCAET qui sera présenté au comité syndical d'octobre formalisera les engagements du territoire pour le climat.

L'ADEME, l'agence de transition de l'écologie, accompagne les territoires dans cette ambitieuse démarche.

Il nous est proposé de signer un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME (COT) qui est une approche transversale pour accompagner les politiques territoriales de transition. Cette démarche volontaire promet une démarche d'amélioration continue.

Le référentiel Cit'Ergie, prévu au PCAET, est un appui important.

Ce COT sera un soutien spécifique au futur CRTE.

La durée de ce contrat est de 4 ans.

Une enveloppe globalisée de 350 000 € est prévue.

Sur 18 mois une part fixe de 75 000 € sera versée et la part variable de 275 000 € sera apportée suivant l'atteinte des objectifs négociés. Un poste de chef de projet pourrait être financé.

Cette démarche permet ainsi de valoriser la progression du territoire quel que soit son niveau de maturité initial.

Il est demandé au Comité syndical d'autoriser le Président à co-signer ce contrat avec l'ADEME.

Pas de remarque.

Voté à l'Unanimité

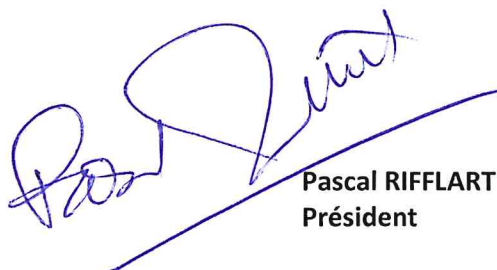
12- Questions Diverses

- Monsieur RIFFLART demande aux élus qui souhaitent s'inscrire dans d'autres commissions de se manifester auprès d'Emilie LERIVEREND avant le 1er septembre 2021 afin que ces demandes puissent être prises en compte dans une délibération lors du Comité Syndical du 11 octobre 2021.
- Jérôme GRANGE intervient pour faire un point sur le SCOT. Une commission SCOT se réunira le 29 juin prochain. Au cours de cette commission, les éléments de contexte qui s'imposent (SRADET et enjeux de l'état) seront présentés. Ainsi chacun des élus pourra avoir connaissance du dossier (anciens, nouveaux élus) et il est important qu'un historique soit fait en commission. L'agence fera une photographie du Grand Amiénois et de la dynamique du dossier afin de permettre de comprendre les enjeux de l'Etat.

Plus de question

Séance levée à 10 heures 10.




Pascal RIFFLART
Président